

Tekst 8

UNE VILLE, UN DESTIN

La chasse aux paraboles lyonnaises

En décembre prochain, le Vieux Lyon devrait être classé «Patrimoine mondial de l'humanité» par l'Unesco. Un label prestigieux qui hisserait ce site plus que millénaire au rang du Mont-Saint-Michel, de Venise ou de Prague.

Mais, pour décrocher le classement et le voir par la suite pérennisé d'année en année, Lyon se heurte à une dernière difficulté: le développement fâcheux des antennes paraboliques sur ses toits.

Pour tenter de réparer cette pollution visuelle avant la date fatidique, la Ville de Lyon a donc lancé une grande campagne en faveur du câble. Pourtant, il ne s'agit pas pour elle d'imposer, mais uniquement de suggérer le raccordement au câble plutôt qu'à la



parabole. Car la position de la Ville de Lyon est 29 : d'une part, la Convention européenne des droits de l'homme et du citoyen ainsi que la loi du 2 juillet 1966 consacrent la liberté de réception des images mais, d'autre part, l'architecte des Monuments historiques dispose, lui, du droit de réglementer l'installation de tout nouvel équipement sur une toiture ou une façade si celui-ci n'est pas en harmonie avec l'environnement.

CATHERINE LAGRANGE (À LYON)

«Le Point» du 7 novembre 1998

Tekst 8 Une ville, un destin

Dans ce texte un mot a été supprimé (ligne 11).

1p 29 ■ Quel aura été ce mot?

- A confortable
- B difficile
- C fausse
- D intéressante